



BULLETIN DE SANTE DU

VEGETAL

Viticulture

EDITION MIDI-PYRENES

AVEYRON

N°15 – 8 août 2023

Abonnez-vous gratuitement aux BSV de la région Occitanie













Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambre d'agriculture de l'Aveyron, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, DRAAF
Occitanie, Unicor cave de Valady



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

MILDIOU II est important de maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte

VERS DE LA GRAPPE Dénombrez les perforations.

FLAVESCENCE DOREE T3 Conventionnel: 4 au 19 août

ALEURODE EPINEUX Première détection en juin 2023 dans le Gard et l'Hérault, vigilance DU CITRONNIER accrue.

METEO

La période écoulée

La semaine a été perturbée et humide. 15-20mm ont été recensés sur le vignoble de Marcillac, 30mm à Entraygues et 3mm à Millau.

Pour les prochains jours

	Mer 9	Jeu 10	Ven 11	Sam 12	Dim 13
Températures	12-32	14-33	17-29	17-30	17-30
Tendances					A STATE OF THE STA

STADES PHENOLOGIQUES



Stade 35 : début véraison Stade 37 : fin véraison

Photos Vinovalie 46 et CA81 – stades selon échelle Eichhorn et Lorenz





Tableau des stades phénologiques

	Tout début véraison	début véraison	Mi-véraison
Marcillac			
Estaing			
Entraygues - Le Fel			
Côtes de Millau			

Code couleur : Stade majoritaire Stade présent

PROPHYLAXIE

Cette année est à la fois chaude et humide, engendrant ainsi une pression liée aux maladies fongiques très importante.

La mise en place de mesures prophylactiques peut permettre de limiter les impacts de ces maladies :

- Un écimage soigné permet de limiter la progression du mildiou et du black-rot en permettant une meilleure pénétration des applications et en éliminant les symptômes présents sur les jeunes feuilles.
- L'effeuillage pratiqué dès la nouaison permet une meilleure aération et un ensoleillement des grappes, une meilleure pénétration des applications et freine ainsi le développement du botrytis et de l'oïdium.

MILDIOU (Plasmopara viticola)

Situation au vignoble

La situation est stable sur l'ensemble des vignobles. Seules quelques nouvelles taches sont visibles sur jeunes feuilles.

Évaluation du risque : De nouvelles contaminations ont eu lieu avec les pluies enregistrées la semaine dernière.

Les grappes ayant entamé la véraison, elles sont maintenant moins sensibles. Il reste néanmoins important de maintenir un feuillage actif afin de favoriser la maturité des raisins mais aussi la mise en réserve indispensable pour la campagne suivante.



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en <u>cliquant ici</u>.



Résistance: le mildiou présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant <u>ICI</u> ou le site R4P en cliquant <u>ICI</u>.

BLACK ROT (Guignardia bidwellii)

Situation au vignoble

Pas d'évolution cette semaine.

Évaluation du risque : A ce jour, la situation reste maîtrisée.

Sur les parcelles déjà impactées, les symptômes sur grappes peuvent progresser de proche en proche jusqu'à la fin véraison.



OIDIUM (Erysiphe necator)

Situation au vignoble

La situation n'a pas évolué cette semaine.

Évaluation du risque : sur les parcelles présentant des symptômes, il faut rester vigilant jusqu'à la véraison afin de limiter la propagation du champignon



Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en cliquant ici.



Résistance: l'oïdium présente des résistances vis-vis de certains produits phytosanitaires. Il est important de les connaître et d'adapter son calendrier de traitement en fonction de ce risque de résistance. Pour en savoir plus, consultez la note nationale en cliquant ICI ou le site R4P en cliquant ICI.

VERS DE LA GRAPPE (Lobesia botrana)

Situation au vignoble

Pas de capture cette semaine et pas de perforations signalées.

Évaluation du risque : Afin d'évaluer le niveau de pression et ajuster la stratégie en G3, un dénombrement des perforations doit être réalisé.

Il faut changer les plaques engluées et les capsules afin de suivre le 3ème vol.

Seuil indicatif de risque :

- 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2
- 5 perforations pour 100 grappes en fin de G2 (parcelle en confusion)



Techniques alternatives : La confusion sexuelle est une méthode de lutte biologique. https://www.vignevin-occitanie.com/fiches-pratiques/confusion-sexuelle/

CICADELLE VERTE (Empoasca vitis)

Situation au vignoble

Des larves sont observées mais les populations restent à un niveau faible.

Evaluation du risque : La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour, le seuil de risque n'est pas atteint.



Seuil indicatif de risque: 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Techniques alternatives: Des solutions de biocontrôle existent. Elles sont à appliquer sur des larves jeunes ou de manière « préventive ». Par exemple, l'application d'argile comme barrière physique

FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus)

Situation au vignoble

Rien à signaler

Évaluation du risque : Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :



T3

en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque entre le 4 et le 19 août

en AB : 10j après le T2, selon analyse de risque soit du 14 au 23 juillet

En cours

Terminé

L'arrêté préfectoral est publié sur le site de la DRAAF, retrouvez-le en cliquant ICI.

Le T3 n'est obligatoire que sur les parcelles de vigne-mères.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si :

- présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2022 (ou antérieurement),
- présence de friches de vigne dans l'environnement proche,
- présence de pieds FD dans la parcelle...

Penser à enlever tout pied atteint dès sa détection.

ALEURODE EPINEUX DU CITRONNIER

(Aleurocanthus spiniferus)

L'aleurode épineux du citronnier a été officiellement détecté pour la première fois en France métropolitaine au mois de juin 2023 dans les départements du Gard et de l'Hérault.

Pour plus de détails sur cet organisme de quarantaine cliquez <u>ICI</u>.

Que faire en cas de découverte ?

Toute observation d'insectes "suspects" par un opérateur professionnel ou un particulier (qu'il s'agisse de larves ou d'adultes) doit être signalée sans délai à la DRAAF-SRAL Occitanie.



Adultes sur vigne



Une suspicion de foyer ?

Contactez rapidement la DRAAF – SRAL Occitanie

sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr



Comment agir ?

Surveillez vos parcelles!

Dans les communes infestées et communes limitrophes, nettoyez systématiquement les appareils de rognage de la présence de feuilles pour éviter un transport de feuilles d'une parcelle à l'autre. Attention également lors des vendanges mécaniques.

En cas de faible infestation (limitée et très localisée) :

- Détruire les rameaux atteints par incinération (en respectant les restrictions en vigueur) ou en les enfermant dans des sacs pendant 15 jours).
- Réaliser 1 à 2 traitements insecticides (voir ci-dessous).



Remarque: La lutte obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée avec des pyréthrinoïdes ou des pyrèthres naturels ne protège sans doute pas efficacement contre *Aleurocanthus spiniferus*. Un traitement supplémentaire est recommandé sur vigne-mère en fin de rémanence du troisième traitement obligatoire.

Lutte insecticide:

- En absence de fumagine, le plus tôt possible après détection, appliquez des produits à base d'huiles minérales paraffiniques ou d'huile d'orange douce à renouveler pendant la période d'activité du ravageur (voir Bulletin de Santé du végétal HS). Respecter les recommandations des AMM sur les usages vigne.
- En cas d'infestation plus forte et présence de différents stades dont adulte ainsi que, en cas de présence sur pépinière et vigne-mères dans les communes infestées ou pépinières de plants en pot sous serre, utilisez des produits à base de Maltodextrine (liste biocontrôle, AMM 120 jours).

Prochain et dernier BSV, le 16 août

<u>Une pensée pour la famille de M. Gombert Jean-Marc, président de la cave des Vignerons du Vallon</u>

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave des vignerons du Vallon et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Ce mois-ci, découvrez la nouvelle plateforme

Auxiliaires et pollinisateurs sur le site Agriconnaissances!



Page accessible en cliquant ICI